



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU VAL-D'OISE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Urbanisme et Aménagement Durable
Pôle foncier

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Communes de Cergy, Pontoise et Neuville-sur-Oise

Par arrêté préfectoral n° 2021-16531 en date du 21 septembre 2021, le préfet a prescrit, au profit de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP), l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux des forages d'eau potable « Cergy1 » et « Cergy 3 » situés à Cergy, à l'instauration des périmètres de protection et de servitudes d'utilité publique, à la déclaration au titre du Code de l'Environnement et à l'autorisation sanitaire d'utilisation d'eau en vue de la consommation humaine au titre du Code de la Santé Publique.

Cette enquête unique se déroulera du mardi 2 novembre au jeudi 2 décembre 2021 inclus.

Pendant ce délai, les personnes intéressées par ce projet pourront prendre connaissance du dossier dans les mairies concernées et consigner leurs observations sur les registres ouverts à cet effet dans chaque mairie, aux heures habituelles d'ouverture au public de leurs bureaux.

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique dans les locaux de la CACP - Parvis de la Préfecture – CS80309 – 95027 Cergy-Pontoise Cedex.

Elles pourront également transmettre leurs observations par courrier à l'intention du commissaire-enquêteur au siège de l'enquête publique (Hôtel de ville- 3 place Olympe de Gouges – 95800 Cergy), qui seront annexées au registre d'enquête, ou adresser un courriel à l'adresse suivante : **enquete-publique-2644@registre-dematerialise.fr**

Le dossier d'enquête dématérialisé sera consultable sur le site internet suivant :

<http://www.registre-dematerialise.fr/2644>

Monsieur Christian FREMONT, est nommé commissaire-enquêteur pour conduire cette enquête.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public afin de recevoir les observations et déclarations des intéressés, **à l'Hôtel de ville de Cergy**, aux dates et heures précisées ci-après :

Mardi 2 novembre 2021 de 10h00 à 12h30

Samedi 13 novembre 2021 de 10h00 à 12h30

Mercredi 24 novembre 2021 de 14h00 à 16h30

Jeudi 2 décembre 2021 de 14h00 à 16h30

En complément des dossiers déposés en mairies et de la rencontre avec le commissaire enquêteur, des informations peuvent être demandées à Monsieur SLIMANI, Conseil départemental du Val-d'Oise, Direction de l'environnement – Service eau et assainissement - tél : 01.34.25.37.27 - smail.slimani@valdoise.fr

Le commissaire-enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la clôture des enquêtes pour rédiger son rapport et ses conclusions motivées.

Les conclusions émises par le commissaire-enquêteur seront communiquées à toute personne concernée qui en fera la demande au directeur départemental des territoires ou aux maires.